



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Terres incultes ou abandonnees

Question écrite n° 1649

Texte de la question

Après plusieurs parlementaires M Joseph-Henri Maujouan du Gasset attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la forêt sur le problème des terres agricoles en friches. Terres qui ne trouvent preneur, ni pour louer ni pour vendre et dont les revenus ne couvrent pas les impôts qu'ils supportent. Il lui demande quelle politique il compte appliquer vis-a-vis de ce problème.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire attire l'attention du ministre de l'agriculture et de la forêt sur le risque d'extension de terres abandonnees et retournant a la friche. Les observations menees tous les ans par les services statistiques du ministere semblent indiquer que le phenomene d'abandon serait beaucoup plus limite, a l'echelle du territoire national, que ce que l'on pouvait craindre au vu des premieres previsions, en date de 1984. Il semblerait en particulier que la tendance a l'agrandissement des exploitations soit sur l'ensemble du territoire plus forte que dans les periodes precedentes. Une grande partie des terres liberees est ainsi reprise par des exploitants encore en activite. Il demeure que dans certaines petites regions, des phenomenes d'abandon importants risquent d'intervenir. C'est pourquoi le ministre de l'agriculture et de la forêt a engage des actions a plusieurs niveaux. Sur la question fonciere un groupe de travail interministeriel a ete constitue avec la Federation nationale des Safer afin d'etudier, dans les conditions nouvelles du marche foncier, les moyens permettant aux Safer de jouer pleinement leur mission d'operateurs fonciers. Concernant la concertation avec la profession agricole sur les nouvelles orientations de l'agriculture, le ministre a relance les travaux d'un comite national extensification-diversification. Sur un plan pratique, le ministere de l'agriculture et de la forêt a engage, en accord avec la Datar, un programme pour un total de 8 millions de francs concernant la connaissance precise des phenomenes de destabilisation economique des zones dites fragiles, et surtout la mise en oeuvre d'operations concretes visant la recherche sur de nouveaux systemes de production et la mise en oeuvre d'etudes economiques permettant de degager des solutions durables. Enfin, le redressement economique de l'agriculture et l'installation de jeunes sont dans la quasi-totalite des cas etroitement lies au dynamisme economique de l'ensemble du monde rural. C'est pourquoi le ministere de l'agriculture et de la forêt a contribue au lancement des premiers programmes de developpement rural, et en a permis le financement dans le cadre des contrats de plan Etat-region. Ces programmes, qui s'appuient sur une « analyse strategique » des zones concernees, sont menes en relation etroite et avec la participation directe des responsables economiques et politiques de zone. Ils fondent le developpement sur quatre axes d'action prioritaires : l'installation de jeunes et la reprise d'entreprises ; le developpement de services modernes ; la valorisation des potentialites touristiques ; les nouveaux systemes de gestion des espaces. Ces programmes forment le cadre francais d'application pour l'objectif 5a de la reforme des fonds structurels communautaires.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1649

Rubrique : Problemes fonciers agricoles

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 1988, page 2338